

L'AVENIR DE L'OTAN DOIT ETRE DE NE POINT EN AVOIR

Monique et Roland Weyl - Janvier 2007

Puisque la livraison de l'IDRP sur l'OTAN présente la contribution de Jacques Le Dauphin comme ouvrant en débat, qu'il soit permis de le poursuivre en soutenant que le seul avenir acceptable pour l'OTAN est de ne point en avoir.

Lorsque fut constitué l'OTAN, le prétexte en était de donner à l'« Occident » des moyens de se défendre contre la menace qu'auraient alors représentée les armées des pays socialistes regroupées sous le drapeau du « Pacte de Varsovie »

L'effondrement à l'Est faisant disparaître ce prétexte, l'OTAN aurait logiquement dû être dissout.

Mais ç'aurait été ne pas compter avec cet autre raison d'être sur laquelle dès cette époque des esprits chagrins avaient attiré l'attention, l'article 5 donnant à l'organisation la possibilité d'intervenir comme instrument de police politique dans les pays signataires.

C'était en effet le temps où, en 1953, les Etats-Unis venaient obtenir de l'Organisation des Etats Américains la résolution de Caracas qui prévoyait la possibilité d'une telle intervention au cas où l'un des pays de l'Organisation serait victime d'une « agression interne du communisme international ». C'était le moyen de pseudo légitimation juridique qu'ils avaient trouvé pour se soustraire à l'article 2.4 de la Charte des Nations Unies interdisant le recours à la force dans les relations internationales, et de faire mine de se placer sur le terrain de la légitime défense et du droit d'assistance reconnu par la Charte aux pays victimes d'une agression. Et c'est sous ce faux couvert que fut presque aussitôt opérée l'intervention au Guatemala coupable d'avoir nationalisé l'United Fruit.

Disparu le prétexte, demeurait le motif, car le risque de « subversion » est un motif pérenne. Ainsi d'ailleurs l'OTAN a-t-elle reçu sa première consécration en Yougoslavie.

Elle a d'ailleurs reçu une pseudo légitimation aggravée avec la Charte d'Istanbul de l'OSCE.

On sait que l'OSCE est à l'origine un produit de l'Acte Final d'Helsinki, cette conférence qui en 1975 réunissait la totalité des pays d'Europe, qui, bien que relevant de deux blocs aux systèmes politique et économique opposés, s'étaient souciés d'instaurer un système de sécurité collective fondé, conformément à la philosophie de la Charte des Nations Unies, sur leur respect mutuel. Et avaient dans cet esprit programmé un désarmement progressif assorti de mesures de confiance mutuelle telles que les inspections réciproques, et complété de mesures de coopération économique et culturelle, notamment dans le domaine des Droits de l'Homme. L'OSCE devait en être l'outil.

La fin de la séparation de l'Europe en deux blocs antagonistes ne mettait pas fin à cette vocation, puisqu'elle se situait dans la mise en oeuvre des principes de coopération et de respect mutuel prescrits par la Charte. Encore eut-il fallu qu'elle persiste à se situer dans cette ligne. Or c'est au contraire dans la logique de l'OTAN qu'elle allait s'infléchir.

C'est ainsi que lors d'une conférence de juristes l'un d'eux pouvait glorifier l'OSCE d'avoir missionné 200 de ses actifs en Serbie aux cotés de l'opposition au gouvernement de Milosevic, et qu'elle avait un rôle utile dans le domaine de la coopération économique en

contribuant au passage de tous les pays à l'économie de marché, toutes missions assez peu en rapport avec sa vocation initiale, mais ce qui faisait dire par un autre participant que, l'OTAN étant la méthode hard, l'OSCE est la méthode soft.

C'est bien ce qu'a officialisé la conférence d'Istanbul. Piégés par la magie des mots, certains ont cru pouvoir saluer comme antithétique de l'interventionnisme militaire le fait qu'était instituée une force d'intervention civile. Or, civile ou militaire, toute force d'intervention, de la part d'organes inter-gouvernementaux, est une violation de l'article 2.4 de la Charte, qui interdit toute intervention d'un ou plusieurs Etats et même de l'ONU elle-même, dans les affaires internes d'un Etat. Comme contraire au droit de chaque peuple à la libre et souveraine maîtrise de ses affaires.

Mais c'est bien pour un interventionnisme avoué et proclamé que la Charte d'Istanbul officialise cet interventionnisme, en portant en pétition de principe que la sécurité de tous les Etats d'Europe dépend de la bonne gouvernance de chacun d'eux, le critère de cette bonne gouvernance étant l'économie de marché. Autrement dit si la France s'avisait de nationaliser Alstom ou de re-nationaliser EDF, la sécurité des autres Etats d'Europe en serait menacée, comme jadis ceux du continent américain par la nationalisation d'United Fruit.

Et il est clair qu'alors le rôle de police de l'OTAN prend tout son sens, quand la méthode soft ne suffit pas et qu'il faut passer à la méthode hard, le rôle de surveillance des forces d'intervention civile de l'OSCE fournissant à l'intervention de l'OTAN les évaluations justificatrices.

Mieux (si l'on peut dire !) : La Charte d'Istanbul précise que la sécurité des Etats d'Europe peut être mise en question non pas seulement par la mauvaise gouvernance de l'un d'eux, mais aussi par celle d'un Etat de la « périphérie ». Et comme la « périphérie » n'a pas de définition juridique, l'OTAN est toujours dans sa compétence géographique de l'« Atlantique Nord » en Afghanistan.

Il est vrai que cette dernière mission (comme pour la Yougoslavie) bénéficie de la caution de l'ONU. Mais celle-ci a déjà montré combien les grandes puissances réussissent à la détourner des missions que lui confère la Charte. Cela n'empêche pas que l'OTAN soit bel et bien devenu un outil de police militaire sur tous théâtres « extérieurs ».

De plus, l'OTAN n'est une organisation régionale que dans une conception extensive des prévisions des Nations Unies dans la mesure où elle inclut les Etats Unis et le Canada. En tout cas elle n'est pas de nature, en l'état, à satisfaire ceux qui y verraient une possibilité de structure européenne de nature à contre-balancer le militarisme US.

Il reste qu'en supposant possible de l'affranchir (de l'expurger ?) de ce qui altère son européanité, l'avenir de l'OTAN ne serait pas pour autant plus acceptable.

Encore faudrait-il en effet définir son rôle et ses pouvoirs qui ne pourraient être que doublement pernicieux, à la fois en pouvant engager chaque peuple d'Europe dans des aventures dont il n'aurait pas la liberté de s'abstraire et en ressuscitant une logique fondée sur le prétendu équilibre des blocs.:

Globalement, il est paradoxal et au moins contradictoire de militer pour le désarmement et de prôner le maintien et le renforcement d'une structure militaire.

La seule option cohérente avec une politique globale de désarmement ne peut être que la dissolution pure et simple de l'OTAN.